

Votre appareil est pris en charge

On vous remet une fiche d'intervention avec :

- Vos coordonnées
- L'appareil concerné
- Le problème rencontré
- Les modalités de l'intervention (devis demandé, garantie ect.)
- Les accessoires fournis
- Le règlement des frais de diagnostic/devis (voir fiche Tarifs)

Vous validez en apposant votre signature

Nous compléterons cette fiche avec le modèle et N° de série de l'appareil et une photo de la Plaque signalétique sera prise en photo.

Votre appareil est diagnostiqué et/ou réparé

Suivant les modalités mentionnées sur la fiche d'intervention un devis ou une facture est établi

Devis

Facture

Devis

Sur ce devis est détaillé l'intervention, Nous déduisons les frais de diagnostic/ devis et le bonus réparation si votre appareil est éligible.

Il vous est transmis par mail ou téléphone

Vous acceptez ?

Non

Oui

Facture

Sur cette facture est détaillé

- L'intervention,
- Nous déduisons les frais de diagnostic/devis
- Le bonus réparation si votre appareil est éligible.

Vous êtes prévenus par mail ou téléphone

Vous désirez reprendre votre appareil

Non

Oui

Le devis sera validé en le datant, signant et en apposant la mention "bon pour accord", à nous le retourner par mail, courrier ou en atelier.

- L'intervention est réalisée
- La facture est éditée
- Vous êtes prévenus par mail ou par téléphone

Sur simple demande par mail ou restitution de la fiche d'intervention. Votre appareil sera considéré abandonné et confié à un organisme de recyclage ou reconditionné

- Il sera remonté
 - Vous serez prévenus de sa mise à disposition
- A la reprise de votre appareil, il faudra nous restituer la fiche d'intervention**

A la reprise de votre appareil, il faudra nous restituer la fiche d'intervention et vous acquitter de la facture de réparation



- Seuls les appareils acquittés des frais de devis/diagnostic seront regardés.
- Tous nos devis sont valables 14 jours, passé ce délai il seront considérés refusés.
- Dans un délai de 30 jours après l'édition du devis, de la facture ou du dernier contact par mail ou téléphone, votre appareil sera considéré abandonné.
- Les appareils considérés abandonnés sont confiés à un organisme de recyclage, ils ne peuvent plus être repris